



CDEN du mardi 22 novembre 2016

Alors que certains nous annonçaient une baisse démographique terrible, sans doute même minorée dans les prévisions, le constat est plus favorable. Ce sont 180 élèves de moins dans les écoles creusoises (à peine plus d'un par école en moyenne) à cette rentrée.

Les prévisions effectuées par les personnels de la DSDEN 23 sont d'ailleurs très précises au regard des erreurs des autres départements : on constate par rapport à la rentrée 2015 une baisse de 316 élèves en Haute-Vienne alors qu'en Corrèze, il y a 472 élèves de moins, 176 de moins que prévu par l'Education Nationale !

Nous pourrions nous en féliciter si le discours alarmiste tenu par Madame la DASEN dans La Montagne du 18 avril 2015 ne conduisait à minorer les besoins de la Creuse à l'échelle académique. Elle nous annonçait rien de moins qu'une perte de 1 000 élèves en 3 ans ! Pourtant, les chiffres sont sans appel. Depuis septembre 2013, première rentrée préparée par l'actuelle majorité, la Creuse a perdu 363 élèves et 8 postes. Dans le même temps, la Corrèze a perdu 716 élèves et GAGNÉ 11 postes ! Ce constat devrait alerter les élus !

Cette baisse démographique de 180 élèves, diffuse, n'a pas conduit à des fermetures de classes. Mais dans le même temps, de nouveaux engagements n'ont pas été pris en compte dans la carte scolaire alors même qu'ils sont mis en œuvre. Assurer les décharges de direction des écoles de moins de quatre classes (70% des écoles du département) ou de maîtres formateurs aurait nécessité a minima 7 postes. Cela a eu pour effet de réduire considérablement les capacités de remplacement du département. C'est ainsi qu'à la mi-novembre, la FSU a comptabilisé plus de 450 demi-journées non-remplacées ! Les conséquences sont catastrophiques pour les élèves et leurs enseignants qui s'engagent au quotidien pour faire réussir tous les élèves.

Il est facile d'anticiper les objectifs politiques à plus ou moins long terme de cette gestion désastreuse... Des échéances électorales nationales approchent, les projets libéraux remettant en cause les Services Publics ne se dissimulent même plus derrière des artifices sémantiques. Certes, la majorité actuelle a fait des choix budgétaires inverses à ceux du précédent quinquennat même si, comme nous venons de le démontrer, le département n'en a pas profité. Cependant, elle laisse quelques "bombes à retardement" qui auront des conséquences lourdes pour le maillage des écoles creusoises :

- **le protocole d'offre scolaire** fait peser une lourde menace sur les écoles creusoises : alors que le Président de l'AMAC défendait ardemment la signature du protocole creusois (qui est pourtant selon le professeur Pierre Champollion le moins protecteur pour le département des 19 mis en oeuvre nationalement), aucune discussion associant les usagers, les personnels, les élus et les cadres de l'Education Nationale n'a eu lieu tant au niveau départemental qu'au niveau local. Pourtant, la menace était posée, si le protocole n'apporte aucune garantie ou presque, il fixe des objectifs que nous avons d'ailleurs largement contestés ! Quel projet est porté au niveau départemental par l'AMAC ? Par l'Education Nationale ? Qu'ont fait les acteurs à l'origine de ce protocole ? RIEN. Soit le protocole était injustifié et inadapté ***soit les conséquences se mesureront à la carte scolaire 2018...***

- **la refonte de la carte des intercommunalités** suscite de l'inquiétude : les mêmes qui hurlaient -à juste titre à notre sens- en 2013 lors du passage de 18 à 15 communautés de communes se félicitent aujourd'hui d'aboutir à 7 EPCI quand ils ne souhaitent pas quelques fusions supplémentaires. Pour nombre de communes (notamment sur la moitié Est du département), ces mariages intercommunaux risquent de signer très certainement la fin de l'école communale. Ce sera ainsi sans doute le cas pour les écoles du territoire des communautés de communes qui rejoindront les "4 provinces" ou Auzances/Bellegarde. .. ***Là encore, les premiers effets ne se mesureront qu'à partir de la rentrée 2018...***

- La réforme territoriale pourrait être un formidable outil de mise en pratique des mesures précédentes. Le **transfert de la compétence transport à la Région** va conduire, à court ou moyen terme, à une harmonisation des pratiques départementales en termes de transports scolaires. Les décisions arrêtées auront un impact fort sur le recrutement des écoles mais aussi des collèges. Ainsi, va-t-on vers la gratuité des transports scolaires ou vers une augmentation de la participation des familles ? La politique de création d'un nouvel arrêt quand le domicile de l'enfant est à plus de 500m d'un arrêt existant sera-t-elle maintenue ? Ce sont autant de questions que nous avons posées à tous les élus creusois du Conseil Régional pour connaître leur position : nous n'avons reçu aucune réponse. Interrogé le 4 novembre 2016 dans le cadre du CAEN, le Vice Président Nembrini n'a apporté ni réponse ni orientation ! Pourtant, lors du dernier CDEN, le vice président du conseil départemental de la Creuse indiquait que les communes seraient dessaisies de l'organisation secondaire au profit des communautés de communes ! ***Là encore, la mise en œuvre ne sera effective qu'à la rentrée 2017 !***

Dans le même temps, l'information des personnels et des usagers ne semble pas être une priorité, quel que soit l'échelon ou l'administration ! Pourtant, nous constatons que ces réformes convergent toutes vers un éloignement des usagers des centres de décisions, un éloignement de l'offre de Service Public d'Education Nationale et une concentration de cette offre qui conduira mécaniquement à une augmentation du nombre d'élèves par classe...mais également à une augmentation des coûts pour les familles.

Or, on sait parfaitement que ce sont les familles les plus défavorisées qui sont et seront les premières victimes de toutes ces orientations. Année après année, sans aucun effet des orientations portées sur le quinquennat, le système éducatif français reste le système scolaire dans lequel les inégalités scolaires sont le plus corrélées aux inégalités sociales. Ces orientations n'inversent pas la tendance, bien au contraire.

Cette situation est insupportable pour les personnels qui souffrent du décalage permanent entre les annonces, la communication -à tous les étages du Ministère- et la réalité des choix opérés. Les postes pour la "scolarisation des moins de 3 ans" ne sont que des slogans. Quant au seul poste "Plus de maîtres que de classes" du département (partagé entre trois écoles), les personnels et leurs représentants sont encore à la veille d'avoir une explication crédible sur le choix opéré par l'IA-DASEN.

Il est impératif que, lors de la prochaine carte scolaire, le département soit défendu ardemment par tous les membres de la communauté éducative, y compris les membres de ce CDEN. La Creuse ne doit plus et ne peut plus être victime de ces injustices. Elle doit enfin obtenir les moyens nécessaires pour que les enseignants puissent réaliser leur ambition d'assurer la réussite de tous élèves.